



*Bureau syndical du
 08 juillet 2021*

DELIBERATION N° 2021-07-050
***Demande de subvention pour des travaux de modernisation
 de la recyclerie de l'Arinella***

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le deux juillet par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	12	12	
Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et NEGRONI Jérôme.			
Absents : GIFFON Jean-Baptiste, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 21/09/2021 et de la publication de l'acte le: 21/09/2021			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p> 

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210909-2021_07_050-DE
 Date de télétransmission : 21/09/2021
 Date de réception préfecture : 21/09/2021

Monsieur le Président expose,

La recyclerie de l'Arinella accueille un tonnage important de déchets lié une fréquentation dense sur un espace contraint. Ces travaux visent moderniser le site pour faire face à ce flux important d'usager et de déchets : amélioration de l'accueil et de la sécurité des usagers, sécurisation des flux, aménagement pour la mise en œuvre des nouvelles filières dont l'espace réemploi, extension du local des agents, optimisation des transports.

Les travaux portent sur les aspects suivants :

- Installation d'un nouveau type garde-corps antichute avec reprise des éléments maçonnés.
- Mise en place d'une nouvelle armoire DDS de plein pied pour éviter le risque de chute
- Extension du local agent adapté à l'augmentation des effectifs suite aux différentes extensions d'horaires
- Déplacement de la barrière du contrôle accès pour améliorer l'attente des usagers et permettre en même temps le contrôle des dépôts de déchets.
- Création d'un abri pour les agents suite au déplacement de la barrière
- Reconfiguration du fond du site pour permettre l'installation de nouvelles filières et l'espace réemploi
- Reprise de la voirie basse et de l'entrée
- Acquisition d'un engin spécifique au compactage des déchets dans les bennes et adapté au tonnage de la recyclerie.

Le montant du projet est estimé à 560 000€ HT dont 400.0000 € de travaux et 160.000 € pour l'acquisition d'engins

Le co-financement souhaité pour l'opération est de 70 % de l'assiette éligible provenant de subventions des partenaires institutionnels soit 392.000 €, le reste étant pris en charge sur fonds propres du SYVADEC auxquels s'ajoute la TVA.

Il sera demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement à hauteur de 70% ou à défaut le meilleur taux possible de l'opération auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

Vu la délibération n°2020-12-099 du 16 décembre 2020 approuvant les orientations stratégiques 2021-2026

Vu la délibération n° 2020-12-098 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux d'extension et de sécurisation pour l'accueil des usagers et le fonctionnement du site

Ouïe l'exposé de M. le Président

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210909-2021_07_050-DE Date de télétransmission : 21/09/2021 Date de réception préfecture : 21/09/2021
--

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le nouveau plan de financement proposé
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 70 % de cofinancement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux possible de subvention pour le financement de cette opération, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture

02B-200009827-20210909-2021_07_050-DE

Date de télétransmission : 21/09/2021

Date de réception préfecture : 21/09/2021